

L'an deux mille dix-neuf le quatre octobre à dix heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis Salle René Camy à TARSACQ, sous la présidence de Monsieur SOUDAR Bernard, Président.

Étaient présents : CAZALÈRE Jean-Pierre (ABOS). DULOUT Alain et PEREZ Jean-Luc (ARBUS et CAPBP). CASSOU André et CHAMPETIER DE RIBES Jean (ARGAGNON). BELESTA-LABOURDETTE Pascal (ARTIGUELOUVE et CAPBP). MARSAGUET Pierre et MÈGE Georges (AUBERTIN et CAPBP). LAURIO Michel et MILHAVET Claude (BÉSINGRAND). AUTAA Bernard (BIRON). MATHEU DIT BERDUQUEU Albert (BUGNEIN). LAFFARGUE Jean-Louis (CARDESSE). POUSTIS Henri et LANGLES Pascal (CASTÉTIS). BARBÉ Michel (CUQUERON). GIMENEZ Robert (LACQ-AUDÉJOS). LAGARDÈRE Christophe (LAGOR). PALOUMET Gérard (LAHOURCADE). SOUDAR Bernard et JACOBS Jacques (LAROIN et CAPBP). PIDOT Claude (LASSEUBE). GARAT Bernard (LEDEUIX). LASSERRE-BISCONTE Albert et LEMBEYE Pascal (LUCQ-DE-BÉARN). TROUILHET Georges et COUTURIER Christian (MASLACQ). LAPORTE-FRAY Gaston et TUHEIL Marcel (MONEIN). DERIVE Thierry (MOURENX). MARTIN Jean-Luc et LAMANOU Didier (NOGUÈRES). MOURLANE Jean et ROUSSELET Patrick (SAINT-FAUST et CAPBP). MIRANDE Martine (SAUCÈDE). PLAA Didier (SAUVELADE). MIRASSOU Marie-Thérèse et POUBLAN André (TARSACQ).

Étaient excusés : LAFFITTE Guy et LESCOUTE Thierry (ABIDOS). CASOURANCQ Jean-Marc (ABOS). LARRIEU Didier (ARBUS et CAPBP). CHOUNET Jean-Pierre (ARTIGUELOUVE et CAPBP). CASSIAU-HAURIE Jacques (BIRON). DUCAMIN Mathias (CARDESSE). MATHEU René et CHASSERIAUD Marie-Thérèse (CASTETNER). LARRADET Monique (CUQUERON). POURTAU Xavier (GAN). MALO Serge (JURANÇON). NOUSTY Isabelle et GONZALEZ-MORO Régine (LACOMMANDE). BUROSSE Roger (LACQ-AUDÉJOS). LAUILHE Hervé (LAGOR). GOBERT Bernard (LAHOURCADE). KELLER Marion (LASSEUBE). CAZENAVE Jean-Claude et LARROQUE Sandy (LOUBIENG). CLAVÉ Jacques et CAMDESSUS Michel (MONT). MATRAGLIA Nadia et LAUREAU Pierre (MOURENX). GARROCCQ Jean-Marc et LAGA Éric (OS-MARSILLON). SCHOUMACHER Jacky et DOMENGÉ Monique (PARBAYSE). HAGET Robert et VIGNASSE Jean-Michel (PARDIES). LABORDE Florent (PRÉCHACQ-NAVARRENX). TONERA Jean-Bernard et LASCABES Jean-Jacques (SARPOURENX). GALLARDO Manuel (SAUVELADE). ARRIAU Philippe et TICOULET Patrick (VIELLESÉGURE).

Assistaient à la réunion : DELVERT Lionel et LE MAÎTRE Hélène (Direction du Syndicat). ALLIEZ Christine (Trésorière de MONEIN). IRIGOIN Hervé (SAUR). ARRIEULA Serge (Maire-Adjoint d'OS-MARSILLON). BIROU Daniel (Maire de PARDIES).

Secrétaire de séance : TUHEIL Marcel (art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Publié et affiché le 7 octobre 2019.

Monsieur le Président ouvre la séance en demandant de bien vouloir respecter une minute de silence en hommage à Madame Amour GRACIA et à Monsieur Léon GUILHAMÉLOU-SEMPÉ, anciens Vice-Présidents des Syndicats.

Une minute de silence est observée.

Il indique que la note de synthèse, jointe à la convocation, aborde sommairement les points de l'ordre du jour.

Il donne lecture de l'ordre du jour qui est le suivant :

- approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- compétence « Eau Potable »
 - ↳ compte-rendu des travaux, études et dévolutions en cours
 - ↳ décision modificative n°2-2019
- compétence « Assainissement Collectif »
 - ↳ compte-rendu des travaux, études et dévolutions en cours
 - ↳ mise en recouvrement des impayés d'assainissement collectif du 2ème semestre 2018
- compétence « Assainissement Non Collectif »
 - ↳ avancement de la campagne de contrôle de bon fonctionnement des installations existantes
- questions diverses.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion tenue le 25 juin 2019, joint à la convocation.

Ce document est approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX ET ÉTUDES EN COURS

Monsieur le Président rend compte à l'assemblée de l'état d'avancement des travaux et études en cours :

1. Renouvellement de canalisations et de branchements

Commune	Opération	Montant estimatif H.T.	avancement au 04/10/2019
ARBUS	Chemin Lapouble - Renouvellement réseau	52 127 €	programmé
ARGAGNON	Route d'Arthez (quartier marcerin) - Renouvellement AC60	243 000 €	terminé
ARTIGUELOUVE	Chemin du Herran - Extension réseau		étude en cours
CASTETIS	Chemin de Domenges-RD817 - Dévoiement F150	83 827 €	programmé
LACQ	Lotissement des Pyrénées - Renouvellement réseau	30 155 €	programmé
LAHOURCADE	Chemin Lahitte - Renouvellement réseau	143 000 €	terminé
MONEIN	Chemin Augas - Renouvellement réseau	111 000 €	terminé
MONEIN	Chemin Guilhas - Restructuration réseau et branchements	19 355 €	terminé
MONEIN	chemin du Pont d'As - Déplacement F100 - propriété Besaury	53 170 €	terminé
MONT	Rue et Impasse du Vieux Mont_Restructuration de réseau	16 463 €	programmé
MOURENX	Place du Pic du Midi d'Ossau et Boulevard de la République - Renouvellement réseau	20 000 €	terminé
MOURENX	Impasse Lyautey - Restructuration réseau	114 762 €	terminé
TOTAL RENOUVELLEMENT CANALISATIONS FIN P2018 et P2019		886 859 €	

2. Programme 2018 - ouvrages et autres opérations

Commune	Opération	Montant estimatif H.T.	avancement au 04/10/2019
Toutes communes	Pose de clôtures	40 000 €	Mourenx chènevaie : programmé - Lahourcade et Mourenx Belvédère : consultation en cours
Arbus	Réhabilitation des réservoirs du Haut Service	710 000 €	PRO en cours - 30 % subvention CD64
Monein	MOe réhabilitation réservoir Florence	15 540 €	PRO en cours - 30 % subvention CD64
Arbus	Mise en sécurité forage F7bis	45 000 €	consultation à lancer
Aubertin	Renouvellement hydraulique réservoir sur tour	200 000 €	consultation MOe en cours
Tarsacq	Station de production - renouvellement liaison bâches/pompes	45 000 €	étude en cours
Tarsacq	Réhabilitation bâtiment annexe au siège	194 000 €	démarrage travaux le 14/10
Poey-de-Lescar	Remise en état chemin rural du moulin suite aux travaux de l'UPEP	16 734 €	terminé
TOTAL PROGRAMME OUVRAGES ET AUTRES OPERATIONS		1 249 540 €	
TOTAL TOUTES OPERATIONS		2 136 399 €	

COMPTE-RENDU DES DÉVOLUTIONS PASSÉES EN PROCÉDURE ADAPTÉE

Monsieur le Président rend compte à l'assemblée des marchés passés selon une procédure adaptée qu'il a signés depuis la dernière réunion du Comité Syndical en vertu de la délégation que lui a attribuée l'assemblée dans sa délibération du 24 avril 2014.

N° marché	OPÉRATION	LOTS	TITULAIRE	MONTANT HT
EP1914	Réhabilitation et extension du siège du Syndicat à Tarsacq	Lot n°1 : VRD	MARSOL	14 840,00 €
		Lot n°2 : Démolition, gros-oeuvre	ATC	43 841,37 €
		Lot n°3 : Charpente, couverture	STRICTURES BOIS LARRIEU	25 457,00 €
		Lot n°4 : Etanchéité	SMAC	2 701,00 €
		Lot n°5 : Menuiseries extérieures	MENUISERIE CAMPAGNE	21 253,00 €
		Lot n°6 : Façades	SOBEBAT	15 734,81 €
		Lot n°7 : Plâtrerie	SAMISOL	9 354,32 €
		Lot n°8 : Menuiseries intérieures	MENUISERIE CAMPAGNE	7 145,80 €
		Lot n°9 : Electricité	A-FAIRELEC	9 416,35 €
		Lot n°10 : Chauffage, clim, plomberie	CFM	27 589,13 €
		Lot n°11 : Revêtements durs	ERBINARTEGARAY	7 202,80 €
		Lot n°12 : Peinture, sols souples	BOGNARD	9 430,00 €
EP1930	Maîtrise d'œuvre pour les travaux de renouvellement des conduites sous le pont de la RD31 à Lacq		ARTELIA	34 575,00 €
EP1931	Contrôles de compactage avenues Lyautey et Joffre et impasse Lyautey à Mourenx		ALIOS PYRENEES	2 355,00 €
EP1932	Fourniture et installation d'un disque de stockage et d'un logiciel d'archivage des mails		Groupe Electra Informatique Syst'Info	1 470,95 €
EP1933	Mise à la côte de bouches à clé rue Principale et route d'Abos à Tarsacq		DEUMIER TP	1 280,00 €
EP1934	Relevés topographiques pour les travaux du 2ème semestre 2019		TOPO PYRENEES	1 120,00 €
EP1935	Relevés topographiques chemin Guédot à Saint Faust		TOPO PYRENEES	560,00 €
EP1936	Etudes géotechniques à la grange Cancellier chemin Lahitte à Lahourcade		GEOTEC	600,00 €
EP1938	Recherche d'amiante routier et d'HAP pour les travaux du 2ème semestre 2019		ADIOME	805,00 €
EP1939	Contrôles de compactage chemin de Lahitte à Lahourcade		ALIOS PYRENEES	6 870,00 €
EP1940	Recherche d'amiante et de plomb préalable aux travaux de réhabilitation de réservoirs à Arbus, Monein et Aubertin		ADIOME	3 090,00 €
EP1942	Recherche d'amiante routier et d'HAP route des Pyrénées à Aubertin, chemin Subergie à Monein et chemin Guedot à Saint-		ADIOME	1 285,00 €
EP1943	Recherche d'amiante routier et d'HAP chemin Peyrounet à Laroïn		ADIOME	570,00 €
EP1944	Relevés topographiques chemin Peyrounet à Laroïn		TOPO PYRENEES	550,00 €
EP1945	Renouvellement du serveur secondaire et 3 postes de travail informatique		Groupe Electra Informatique Syst'Info	9 905,20 €

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2-2019

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la cession de plusieurs parcelles syndicales qui doivent intervenir dans le courant de l'année 2019. Or, il n'est pas prévu au budget les crédits nécessaires pour pouvoir procéder aux opérations d'ordre budgétaires indispensables pour constater leur sortie de l'actif du Syndicat. Le Président propose donc de voter une décision modificative.

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- DÉCIDE de voter comme suit la décision modificative n°2-2019 du budget eau potable :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
Exploitation			
023 (023)	-3 000		
675 (042)	3 000		
Total	0	Total	0
Investissement			
		021 (021)	-3 000
		211 (040)	3 000
Total	0	Total	0
Total dépenses	0	Total recettes	0

COMPÉTENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX ET ÉTUDES EN COURS

Monsieur le Président rend compte à l'assemblée de l'état d'avancement des travaux et études en cours :

Commune	Nature des travaux	Opération	Montant HT	Avancement au 04/10/2019
Toutes communes	étude	actualisation Schéma Directeur	240 000 €	rapport final livré - programme de travaux validé par la DDTM
ABIDOS	réhabilitation	Réhabilitation rue du Moulin	4 880 €	étude en cours
ABIDOS	extension	Extension de réseau rue du stade	9 600 €	terminé
ARBUS	réhabilitation	Aménagement d'un DO en amont du PR Hameau	8 500 €	étude en cours
ARTIGUELOUVE	imprévus	Déplacement du réseau quartier du château	17 400 €	terminé
BIRON	réhabilitation	6 regards + 3 manchettes + 95m chemisage + 1 branchement + 3 clapets anti-retour	17 400 €	à lancer
LACQ	réhabilitation	Pose de 3 manchettes + 7 regards à réhabiliter	7 150 €	étude en cours
LACQ	réhabilitation	Renouvellement armoire électrique et canalisations PR Gare	16 000 €	étude en cours
LAGOR	réhabilitation	Aménagement DO Glycines	1 500 €	étude en cours
LAROIN	réhabilitation	réhabilitation réseau EU rue principale	1 750 €	étude en cours
LAROIN	réhabilitation	Renouvellement armoire électrique PR stade	6 000 €	étude en cours
PARDIES	réhabilitation	réhabilitation réseau EU rue des Ayguettes	2 500 €	étude en cours
TARSACQ	réhabilitation P2019 et P2020	Amélioration des performances et fiabilisation de la station d'épuration	500 000 €	consultation en cours 60 % subventions AEAG + CD64
Toutes	Imprévus	Travaux imprévus	20 000 €	17 400 € engagé au 04/10/2019
Toutes	extensions	Extensions de réseau liées à l'urbanisation	20 000 €	9 600 € engagé au 04/10/2019

COMPTE-RENDU DES DÉVOLUTIONS PASSÉES EN PROCÉDURE ADAPTÉE

Monsieur le Président rend compte à l'assemblée des marchés passés selon une procédure adaptée qu'il a signés depuis la dernière réunion du Comité Syndical en vertu de la délégation que lui a attribuée l'assemblée dans sa délibération du 24 avril 2014.

N° marché	OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT HT
AC1908	Etudes géotechniques à la STEP de Tarsacq en vue de travaux d'amélioration	GINGER CEBTP	3 945,00 €
AC1909	Mission de Coordination de la Sécurité et de Protection de la Santé pour les travaux d'amélioration de la STEP de Tarsacq	ELYFEC	1 600,00 €
AC1910	Mise à la côte de tampons rue Principale et route d'Abos à Tarsacq	DEUMIER TP	1 275,00 €
AC1911	Nettoyage du canal à Arbus et Artiguelouve	ASSOCIATION CIEL	2 600,00 €
AC1912	Diagnostic amiante avant travaux d'amélioration de la STEP de Tarsacq	2CS	425,00 €
AC1914	Vérification du positionnement des tampons et boîtes de branchement	TOPO PYRENEES	2 100,00 €
AC1915	Réalisation du dossier de déclaration du système d'assainissement de la STEP de Tarsacq	Hydraulique Environnement Aquitaine	6 500,00 €
AC1916	Mission de contrôle technique pour les travaux d'amélioration de la STEP de Tarsacq	SOCOTEC	2 565,00 €
AC1917	Pompage pour l'étalonnage du déversoir d'orage de la STEP de Tarsacq	DELTA SERVICE LOCATION	3 000,00 €
AC1918	Etablissement de la courbe hauteur/débit sur point A2 de la STEP de Tarsacq	Laboratoire des Pyrénées et des Landes	1 480,00 €
AC1919	Contrôle annuel du fonctionnement des dispositifs d'autosurveillance des STEP de Tarsacq et Abidos	Laboratoire des Pyrénées et des Landes	2 050,00 €
AC1920	Bilan d'autosurveillance 24h sur la STEP de Vielleségure	Laboratoire des Pyrénées et des Landes	1 200,00 €

MISE EN RECOUVREMENT DES IMPAYÉS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU 2ÈME SEMESTRE 2018

Monsieur le Président présente à l'assemblée le compte de recouvrement de la redevance assainissement collectif présenté par l'entreprise SAUR au titre du 2^{ème} semestre 2018. Son montant s'élève, déduction faite des factures irrécouvrables et des sommes dont le recouvrement est confié à la Trésorière Syndicale, à la somme de 514 739,76 € TTC.

Le compte de prestation présente également un listing des impayés concernant l'assainissement collectif. Ces impayés sont à mettre en recouvrement par Madame la Trésorière de Monein.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- PREND ACTE du compte de prestation du service « assainissement collectif » établi par SAUR au titre du 2^{ème} semestre 2018.
- DEMANDE à Madame la Trésorière de Monein de poursuivre le recouvrement des impayés.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

AVANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Monsieur le Président rend compte à l'assemblée de l'avancement de la campagne de contrôle des installations existantes.

COMMUNES	Installations ANC recensées	Installations à contrôler	Contrôles réalisés		Installations n'ayant pas pu être contrôlées (absents, refus)		Installations non concernées (inhabitables, assainissement collectif)		Installations Complètes	Installations Non conformes (délai de travaux : 1 an si vente)	Installations Non conformes (délai travaux : 4 ans)	Installations Non conformes (travaux dans les plus brefs délais)
	nombre	nombre	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	nombre	nombre	nombre
ABIDOS	7	6	4	67%	2	33%		0%	19	206	109	25
ABOS	28	18		0%		0%		0%	5	69	29	2
ARBUS	101	65		0%		0%		0%	24	81	56	10
ARGAGNON	199	9	4	44%		0%	4	44%	0	20	12	2
ARTIGUELOUVE	164	95		0%		0%		0%				
AUBERTIN	316	6		0%		0%		0%				
BIRON	14	5	5	100%		0%		0%				
CARDESSE	77	3		0%		0%		0%				
CASTETIS	267	7	6	86%	1	14%		0%				
CUQUERON	87	3		0%		0%		0%				
LACQ	32	19	5	26%	1	5%	13	68%				
LAGOR	228	190	148	78%	30	16%	6	3%				
LAHOURCADE	329	7		0%		0%		0%				
LAROIN	115	73		0%		0%		0%				
LUCQ-DE-BEARN	376	4		0%		0%		0%				
MASLACQ	72	56	43	77%	4	7%	5	9%				
MONEIN	1025	245		0%		0%		0%				
NOGUERES	16	16		0%		0%		0%				
OS MARSILLON	26	18		0%		0%		0%				
PARBAYSE	130	21		0%		0%		0%				
PARDIES	7	6		0%		0%		0%				
SAINT FAUST	328	9		0%		0%		0%				
SARPOURENX	131	1	1	100%	0	0%		0%				
SAUVELADE	103	1	1	100%	0	0%		0%				
TARSACQ	34	24		0%		0%		0%				
VIELLESEGURE	102	3	3	100%		0%		0%				
TOTAL	4431	910	220	24%	38	4%	28	3%	48	376	206	39

➤ **Mandatement du CDG 64 pour la mise en concurrence du contrat-groupe d'assurance statutaire** : Monsieur le Président expose les éléments que les collectivités locales et établissements publics doivent verser obligatoirement aux agents les traitements et ou frais médicaux en cas d'accident du travail, des indemnités journalières en cas de maladie et de maternité, un capital en cas de décès... Les collectivités peuvent s'assurer contre ces risques dits « statutaires » pour le personnel territorial par le biais de contrats d'assurance.

Conformément aux dispositions de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les centres de gestion peuvent proposer des contrats-groupe d'assurance dit statutaire garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (en cas de décès, d'accident du travail, de maladie professionnelle, de congé de longue maladie, de congé de longue durée, de maladie ordinaire, maternité...).

Outre le respect des règles de la commande publique, cette démarche collective permet une mutualisation des risques et d'obtenir ainsi des taux et garanties financières attractifs.

Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques envisage de renouveler ces contrats-groupe après une procédure de mise en concurrence.

Il est rappelé que le Syndicat a adhéré aux contrats-groupe d'assurance statutaire mis en place par le CDG 64 pour la période 2017-2020 :

- un contrat-groupe concernant les risques liés aux fonctionnaires territoriaux affiliés à la CNRACL (fonctionnaires stagiaires et titulaires effectuant au moins 28 heures par semaine)
- et/ ou un contrat-groupe concerne les risques liés aux agents relevant du régime général et affiliés à l'IRCANTEC (fonctionnaires stagiaires et titulaires effectuant moins de 28 heures par semaine et contractuels de droit public).

Dans ces conditions, le Syndicat, qui est soumis à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurance, est intéressé pour se joindre à la procédure de mise en concurrence effectuée par le CDG 64. Le mandat donné au Centre de Gestion par la présente délibération permet au Syndicat d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance et permet au CDG 64 de négocier, pour son compte, des contrats-groupe d'assurance statutaire auprès d'entreprises d'assurance agréée.

Le Président précise qu'au vu de la consultation, la décision définitive d'adhésion aux contrats fera l'objet d'une nouvelle délibération, après communication des taux et conditions obtenus par le CDG 64.

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26, Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

- DÉCIDE de confier au CDG 64 le soin de lancer une procédure de consultation, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats-groupe d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

- PRÉCISE que ces contrats-groupe devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- pour les fonctionnaires affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité / paternité / adoption...
- pour les agents relevant du régime général et affiliés à l'IRCANTEC : accident du travail / maladie professionnelle, grave maladie, maternité / paternité / adoption, maladie ordinaire...

- RAPPELLE que la décision éventuelle d'adhérer aux contrats-groupe proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure.

➤ **Approbation de la convention multipartite relative au Plan d'Action Territorial du Gave de Pau pour la période 2020-2024** :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les conventions passées en 2008 puis en 2013 entre le SMEA Gave et Baïse, le SMEP de Jurançon, le SMEA des Trois Cantons, la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées et la Ville de Pau mettant en place le Plan d'Action Territorial (PAT) pour les périodes 2008-2013 puis 2014-2019. En effet, suite à un constat de dégradation de la qualité de la nappe alluviale du Gave de Pau par les nitrates et les produits phytosanitaires, l'objectif général du plan d'action était, d'une part, de préserver la qualité de l'eau au niveau des champs captants utilisés pour l'alimentation en eau potable, et d'autre part, d'améliorer la qualité de la nappe alluviale dans la perspective d'atteindre les objectifs fixés par la Directive-cadre européenne sur l'eau. L'ensemble des actions développées par le PAT a eu pour objectif de sensibiliser et d'accompagner tous les utilisateurs d'engrais et de produits

phytosanitaires vers l'amélioration de leurs pratiques. Le PAT comprend deux volets complémentaires : un volet agricole et un volet non agricole. La convention en cours arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Monsieur le Président rappelle la délibération du 25 juin 2019 approuvant le principe de la poursuite de la participation du Syndicat au Plan d'Action Territorial du Gave de Pau pour une nouvelle période de 5 ans (2020-2024), incluant l'engagement du Syndicat de faire réaliser une étude de délimitation de l'aire d'alimentation des captages (A.A.C.) à l'issue de laquelle Monsieur le Préfet sera sollicité afin d'engager une procédure de Zone Soumise à Contraintes Environnementales (Z.S.C.E.) pour améliorer la protection des captages vis-à-vis des pollutions diffuses.

Depuis cette délibération, le projet de convention relative au Plan d'Action Territorial du Gave de Pau pour la période 2020-2024 a été élaboré en concertation entre les collectivités porteuses, les partenaires institutionnels, financiers et techniques. Ce projet de convention traduit l'accord intervenu entre les différents signataires concernant l'opération de reconquête de la qualité de la ressource en eau potable sur la nappe alluviale du Gave de Pau. Il précise en particulier les objectifs poursuivis, la stratégie d'intervention adoptée, la nature des actions ou travaux programmés, le dispositif de suivi/évaluation, notamment les indicateurs, la gouvernance mise en place et les moyens d'animation, les calendriers de réalisation et les coûts prévisionnels, le plan de financement prévu, les engagements des signataires.

Monsieur le Président précise que ce projet de convention s'inscrit dans le cadre du programme régional Re-Sources formalisé par la convention régionale 2015-2020. Il vient compléter et encadrer l'ensemble des actions financées par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sur le territoire parmi lesquelles on peut citer les journées techniques, l'accompagnement individuel, la mise en place d'expérimentations, l'acquisition foncière en zone sensible, les actions en faveur de l'Agriculture Biologique (AB) sur VBG, l'appui aux filières, développement des circuits courts, Haute Valeur Environnementale (HVE), etc.

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée de ce projet de convention, détaille les modalités de gouvernance et le plan de financement prévisionnel. Il précise que le Plan d'Action Territorial du Gave de Pau pour la période 2020-2024 sera conduit sous maîtrise d'ouvrage déléguée au Syndicat Mixte d'Eau Potable de la Région de Jurançon.

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE le projet de convention relative au Plan d'Action Territorial du Gave de Pau pour la période 2020-2024.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

➤ **Avenant n°2 de transfert de la convention d'occupation du réservoir de Lucq-de-Béarn au bénéfice de la société ILIAD 7 :**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération du 2 octobre 2015 par laquelle le Comité Syndical a approuvé les projets de conventions d'occupation des réservoirs d'eau potable de Lucq-de-Béarn, Monein et Mourenx au bénéfice de la société INFRACOS, filiale commune de SFR et BOUYGUES TELECOM qui, suite à une restructuration, ont décidé de confier la gestion de leurs baux de sites radios à cette filiale. Ces conventions ont été signées le 13 octobre 2015 entre le Syndicat, SAUR et INFRACOS.

Sur le réservoir sur tour de Lucq-de-Béarn, sont installées deux antennes de radiodiffusion qui étaient gérées par la société INFRACOS : une ancienne antenne Bouygues Télécom et une ancienne antenne SFR. Par avenant de transfert signé par le Syndicat le 20 octobre 2016, la gestion de l'ancienne antenne Bouygues Télécom a été confiée à la société FREE MOBILE.

Récemment, dans le cadre d'une réorganisation de la gestion de son parc de stations radioélectriques, la société FREE MOBILE a décidé de céder à la société ILIAD 7 l'infrastructure passive de ses sites et les contrats de bail associés. Le Syndicat a été informé de cette décision par un courrier de FREE MOBILE en date du 9 juillet 2019. Il est précisé que la société FREE MOBILE continuera à occuper les sites transférés (antennes et modules techniques).

En accord avec la société FREE MOBILE, le Président propose de signer un avenant n°2 de transfert de la convention d'occupation du réservoir de Lucq-de-Béarn au bénéfice de la société ILIAD 7. Il donne lecture à l'assemblée du projet d'avenant, dans lequel la société ILIAD 7 s'engage à exécuter l'ensemble des obligations de la convention et à en respecter l'ensemble des dispositions.

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE le projet d'avenant n°2 de transfert de la convention d'occupation du réservoir de Lucq-de-Béarn au bénéfice de la société ILIAD 7.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait et délibéré en séance aux jour, mois et an susdits.

Le Comité Syndical,

Le Président,